



Assemblée générale de l'Association régionale Santé au Travail en Bretagne

L'ASTB a tenu son assemblée générale annuelle, à Rennes, le 30 novembre 2011 en présence de Martial Brun.



Mme Jacqueline Le Du, Vice-présidente du Service de St Brieuc-Plérin (l'Aidamt), a été élue Présidente. Elle succède ainsi à M. Daniel Champs, Président du Service Santé au Travail en Cornouaille basé à Quimper.

Les participants se sont félicités de la validation par la Direccte Bretagne du schéma régional d'intégration de personnel infirmier élaboré à l'issue d'une démarche commune associant Présidents, Directeurs et Médecins coordinateurs des services adhérents et dont les préconisations sont désormais en cours de concrétisation. Ils ont également étudié le projet de position commune des services de Bretagne, Pays de la Loire, Basse et Haute Normandie, texte qui pourrait constituer, après consultation de chaque Conseil d'administration, le socle des discussions futures sur la contractualisation avec les Direccte respectives de ces 4 régions du Grand Ouest.

Cisme Basse-Normandie

L'association régionale de Basse-Normandie, présidée par M. Didier Morisset, Président de SISM (St Lô), vient d'adopter le nom de "Cisme" pour sa dénomination.

La Haute-Normandie est entrée dans une réflexion similaire.

Modification des statuts et élection d'un nouveau bureau en Île-de-France

La Fédération régionale des services de santé au travail interentreprises de la région Île de France a adopté ses nouveaux statuts. M. Andréassian, Président de l'Ametif (Cergy-Pontoise) a été élu Président. Il succède à Mme Blandine Boissard, Directrice d'Yvelines Santé Travail (St Germain-en-Laye).

Mise en œuvre régionale de la réforme Initiative de la Direccte en PACA

Une enquête conduite auprès des SSTI à l'initiative de la Direccte, en pleine réforme, interroge. Prépare-t-on plus de concertation entre les futurs signataires des contrats d'objectifs et de moyens ou un pilotage des Pouvoirs publics ?

La Direccte de la région PACA a mandaté un cabinet de consultants, Rhizome, basé à Valence, pour interroger quelques dirigeants de SSTI de la région. L'objectif affiché est de réunir des éléments qui faciliteront la mise en œuvre de la réforme au niveau régional, avec notamment la création d'un comité de pilotage associant Direccte, Carsat, SSTI. Au préalable, le projet a été proposé lors d'une réunion de l'Association régionale des Services Paca et Corse (Pacac).

L'idée d'engager, avec les acteurs de la santé au travail, une démarche coordonnée visant à créer les conditions les plus favorables à la mise en œuvre de la réforme, doit, a priori, être considérée comme positive, tout comme celle d'un comité de pilotage associant ses acteurs.

Cependant, plusieurs interrogations demeurent :

1 - La coordination évoquée implique-t-elle l'intervention d'un cabinet extérieur pour interroger les SSTI, service par service, sur la mise en œuvre des missions, l'élaboration du projet de service, la mise en œuvre de la pluridisciplinarité, le rôle de coordination et d'animation du médecin, la contractualisation, et l'implication de la CMT ? Une partie du questionnaire renvoie au management interne du service et on ne voit pas tou-

jours le lien qui existe entre ces points et une coordination régionale.

2 - On aurait pu imaginer, par ailleurs, que la région Pacac, reconnue lors de la prise de contact, fournisse une réponse unique au questionnaire après un travail de concertation.

3 - Certaines questions viennent perturber les débats en cours sur la nouvelle réglementation.

4 - Quelle utilisation et diffusion des résultats est prévue ? Des remontées sont-elles programmées à la Direction générale du Travail ?

5 - Les SSTI sont-ils les seuls à être interrogés ? Carsat ? Direccte ? Autres acteurs ? Avec quel questionnaire ?

Si l'on peut être favorable à une "démarche coordonnée", il convient de veiller à ce que cette enquête ne prépare pas en fait un "pilotage" de la Direccte. Il est essentiel de donner du sens à la notion de co-contractants évoluant dans des relations équilibrées.

Sur sollicitation du Président de la région et en lien avec les administrateurs du Cisme originaires de Pacac, des éléments de réponse ont été proposés pour renforcer la cohérence des réponses avec les positions nationales.

Les conditions favorables à la mise en œuvre de la réforme dans les SSTI sont pointées en grande partie par les critères d'évaluation du niveau II de la Démarche de progrès en Santé au travail initiée par le Cisme. Si tous les SSTI ne se sont pas engagés officiellement dans cette dynamique, la grille d'évaluation peut néanmoins constituer une référence pour la profession pour guider son action et son expression.

Un certain nombre de questions trouveront également réponse dans le socle commun des statuts régionaux en cours d'élaboration au Cisme, qui sera progressivement présenté à chaque région pour avis.

Encore une fois, malgré les interrogations qu'elle suscite, cette initiative peut s'avérer porteuse pour situer chacun dans son rôle respectif et pour préparer la contractualisation avec une concertation suffisante.

Le questionnaire utilisé et la position du Cisme sont disponibles sur le site.



À noter

Pacac

Réunion des directeurs mi-janvier

Les directeurs de la région Pacac se réunissent le 20 janvier prochain. Ils ont convié Martial Brun. Cette rencontre sera l'occasion de revenir sur l'enquête impulsée par la Direccte. Ils ont souhaité également évoquer la mise en place de systèmes d'information cohérents et communicants, notamment avec l'intégration des thésaurus.